

Juillet-Août-Septembre 2021

Haillicourt

C'est Vous !



Numéro
42



Élégance : page 12



Vie associative : page 8



Travaux : page 17



Jeunesse : page 10



Éducation : page 13

Chères Haillicourtoises, Chers Haillicourtois,

Les vacances estivales sont déjà derrière nous et il est temps de préparer la rentrée scolaire de nos petits Haillicourtois.

Au delà de la modernisation matérielle de nos écoles entreprise cet été, vous découvrirez une nouvelle méthode de gestion de nos services de cantine et garderie.

Le portail Internet «My Péri'school» va faciliter la vie des parents d'élèves haillicourtois avec la possibilité de réserver des activités sans quitter son domicile et un service de paiement totalement sécurisé modulable.



La rentrée scolaire, c'est aussi l'occasion pour la Municipalité de vous apporter de quoi vous distraire avec un vaste programme de festivités tout au long du mois de septembre.

La ducasse du village regagne en effet sa popularité d'antan au travers de rendez-vous conviviaux et adaptés à toutes les générations.

Je vous laisse découvrir le programme dans ces pages.

N'oubliez pas le rendez-vous incontournable des amateurs de cyclisme : Le 70ème Grand Prix Bruno Comini le 21 septembre en fin de journée.

La situation sanitaire étant encore incertaine à Haillicourt comme ailleurs, les services municipaux veilleront au strict respect des règles de protection sanitaire dans les écoles et à chaque rendez-vous festif dans votre commune.

Je remercie d'ailleurs l'ensemble du personnel animation de l'accueil de loisirs, qui s'est mobilisé durant tout cet été pour assurer la protection de nos enfants, tout en leur proposant un programme d'activités dépaysantes et enrichissantes.

Notre patrimoine sera mis à l'honneur courant septembre avec l'inauguration du kiosque à musique qui a bénéficié d'un chantier de rénovation minutieux pendant toute l'année 2020.

Ce monument érigé en 1933 représente un vestige capital de notre patrimoine architectural de style Art déco.

Privés du traditionnel banquet de fin d'année en raison de la situation sanitaire, nos aînés auront le plaisir de recevoir un cadeau qui sera délivré en mairie durant cet automne.

En l'absence du Forum des associations, vous trouverez dans ces pages un rappel des activités culturelles et sportives proposées par nos associations haillicourtoises. N'hésitez pas à contacter leurs présidents qui vous accueilleront avec grand plaisir.

Enfin, pour assurer la sécurité de tous, je tiens à rappeler que notre commune est désormais équipée d'un réseau étendu de caméras de surveillances sur tout son ensemble.

Je vous souhaite un excellent automne à Haillicourt et vous invite, une fois encore, à veiller au respect des règles sanitaires.

Votre Maire,

Gérard Foucault

SOMMAIRE

Vie associative	Pages 8 & 9
Jeunesse.....	Pages 10 & 11
Élégance	Page 12
Éducation	Pages 13 & 14
Arrêt sur image	Pages 15 & 16
Haillicourt d'hier.....	Page 17
Travaux	Page 17
Détente	Page 18
Bloc-notes	Page 19
État civil	Page 20
Jeux	Page 21
Annonces	Pages 22 à 24

Retrouvez-nous également sur :



#Ville-d'Haillicourt

Haillicourt
'est Vous !

Responsable de publication :
Gérard Foucault

Responsable de la Communication :
Christian Kwasmierska

Crédits photos & graphismes :
Mairie Haillicourt
Morgan Lambert
Freepik.com

**Rédaction, Conception et
Mise en page :**
Flavien Desette

Impression :
JULIEN JOPUB COMMUNICATION
DIVION

Toute transmission de documents à la rédaction implique l'acceptation d'une publication dans le magazine et la responsabilité de son auteur.

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi dix-sept juin à 19h, le Conseil municipal de la Commune d'Haillicourt, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Lampisterie, rue de la Lampisterie.

Monsieur Grégory FOUCAULT, Premier Adjoint, Président, déclare la séance ouverte. Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Grégory FOUCAULT, Monsieur Philippe BLOND, Madame Carole MYSLIWSKI, Monsieur Gérard BLONDEL, Madame Brigitte DESSAILLY, Monsieur Théo LEMOINE, Monsieur Claude ARDON, Madame Claudine DLUZAK, Madame Hélène DESCAMPS, Madame Denise BECU, Madame Sylvie DEMONCHAUX, Monsieur Bertrand EICKMAYER, Monsieur Samuel GORILLOT, Madame Florence LEROY (à partir de 19 h 35), Monsieur Romain QUINTIN, Monsieur Morgan LAMBERT, Monsieur Jean-Paul RISCHEBOURG, Madame Béatrice DEMONT, Monsieur David BOUCHER, Monsieur Jean-Philippe BOURRIEZ.

Sont absents excusés ayant donné procuration, en application de l'article L. 2121-20 du CGCT :

Monsieur Gérard FOUCAULT (à Monsieur Grégory FOUCAULT), Madame Michèle VANDAMME (à Monsieur Gérard BLONDEL), Monsieur Christian KWASMIERVSKA (à Monsieur Jean-Paul RISCHEBOURG), Madame Marie-Thérèse BOUTON (à Monsieur Samuel GORILLOT).

Sont absents excusés :

Madame Emmanuelle DEBUSNE, Monsieur Emmanuel DELANGHE.

Est absente :

Madame Nicole DESTIERDT.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal nomme Monsieur Claude ARDON secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 1er avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

1.- ORGANISATION TERRITORIALE – PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

EMET un avis favorable sur le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

2.- ORGANISATION TERRITORIALE – OCCUPATION DU TERRIL CONIQUE N° 9 – CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LA SARL « LES VINS AUDACIEUX » ET LE SYNDICAT MIXTE EDEN62.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du terri conique n° 9 avec la SARL « Les Vins Audacieux » et le syndicat mixte Eden 62.

3.- FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES 2021 – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – INDEMNITES FORFAITAIRES COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2021-038 DU 1er AVRIL 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE :

1°) Que les agents bénéficiant d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires soient rémunérés sur la base du taux horaire dimanches et jours fériés, et qu'il soit dérogé à l'article 6 du décret du 14 janvier 2002 pour le dépassement exceptionnel au-delà de 25 heures supplémentaires mensuelles. Cette disposition s'applique pour chaque tour de scrutin ;

2°) D'instituer une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) aux agents titulaires et contractuels de la commune appartenant aux catégories suivantes

- Filière : administrative ;

- Grade : attaché principal territorial.

Cette indemnité complémentaire est allouée dans la double limite :

- D'un crédit global obtenu en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des titulaires du grade d'attaché territorial (2ème catégorie), mise en place dans la collectivité, par le nombre de bénéficiaires ;

- D'une attribution individuelle égale au quart de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires maximum des attachés (2ème catégorie).

Le montant de référence pour le calcul de cette indemnité sera le taux moyen de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au grade d'attaché territorial (IFTS de 2ème catégorie) affecté d'un coefficient multiplicateur de 3.

4.- FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – COMITE TECHNIQUE – RECUEIL DES BILANS SOCIAUX.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE le recueil des bilans sociaux 2020.

5.- VIE ASSOCIATIVE – SPORT – CULTURE – CEREMONIES – PRET GRATUIT DE PRO-TENTES – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prêt gratuit de pro-tentes avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais.

6.- ENSEIGNEMENT – GARDERIE PERISCOLAIRE – RESTAURATION SCOLAIRE – MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE MUNICIPAL DE RESTAURATION SCOLAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE de modifier le règlement du service de restauration scolaire au jour de la rentrée scolaire.

Compte rendu du Conseil Municipal (page 2)

7.- ENSEIGNEMENT – GARDERIE PERISCOLAIRE – REMBOURSEMENT DE RECETTES ISSUES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE de rembourser aux familles qui en font la demande par écrit, accompagnée des tickets et d'un relevé d'identité bancaire ou postal, les versements issus de la vente de titres de restauration scolaire et de garderie dans le fonctionnement précédent qui n'ont pas été utilisés.

8.- ENSEIGNEMENT – GARDERIE PERISCOLAIRE – ATTRIBUTION D'UNE BOURSE SCOLAIRE COMMUNALE AUX ELEVES HAILLICOURTOIS SCOLARISES HORS DE LA COMMUNE – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE d'attribuer une bourse scolaire communale aux élèves haillicourtois fréquentant les établissements scolaires, à partir de la seconde, durant l'année scolaire 2021/2022, d'un montant de 40,00 €.

9.- POLITIQUE DE LA VILLE – REMBOURSEMENT DE FRAIS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES MUNICIPALES.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

AUTORISE le remboursement de la participation financière aux familles qui n'ont pu participer aux ateliers danse, de gymnastique douce et de sophrologie.

10.- FINANCES – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN MUNICIPAL AUX ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'HAILLICOURT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION PORTANT DELEGATION EXCEPTIONNELLE DE COMPETENCE AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE d'instaurer une aide spécifique pour les entreprises situées sur le territoire de la commune, selon les modalités suivantes :

- Montant de l'enveloppe : 16 000 € ;
 - Type d'aide : subvention ;
 - Régime juridique : la subvention relève du régime « de minimis », conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis en faveur des entreprises ;
 - Critères d'éligibilité pour bénéficier de la subvention :
 - o Types d'entreprises :
 - Très Petites Entreprises (TPE) (égal ou moins de 10 salariés) ;
 - Micro-entreprises dont auto-entrepreneurs ;
 - o Secteurs d'activité : artisanat, commerce, services ;
 - o Secteurs d'activité exclus : agriculture, activité primaire forestier, organisme de formation, professions libérales ;
 - Autres critères cumulatifs :
 - o Justifier d'une immatriculation ;
 - o Avoir son siège social et exercer sur le territoire de la Commune d'Haillicourt ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises avec la Région Hauts-de-France.

11.- FINANCES – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DE REVERSEMENT A LA COMMUNE D'UNE FRACTION DU PRODUIT DE LA TCCFE PERCUE PAR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE (FDE62) DU PAS-DE-CALAIS – AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICES DU 1er SEPTEMBRE 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

1°) DECIDE de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95% ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de services conclue en date du 1er septembre 2020.

12.- FINANCES – OPERATION « LE BOIS A BAUDETS » - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE AU CONCEDANT (CRAC) AU 31 DECEMBRE 2020 DE TERRITOIRE SOIXANTE-DEUX.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE le Compte rendu d'activité au concédant au 31 décembre 2020 établi par Territoire Soixante-Deux, qui précise l'avancement physique, financier, administratif et juridique de l'aménagement de la zone du « Bois à Baudets ».

13.- FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES – LISTE N° 4892410232 DU 22 AVRIL 2021 POUR UN MONTANT DE 0,51 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants :

(Consultez le site Internet : www.ville-haillicourt.fr)

14.- FINANCES – SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUES – MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE :

1°) d'adopter le montant prévisionnel et le financement qui se décompose comme suit :

(Consultez le site Internet : www.ville-haillicourt.fr)

2°) d'établir la demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2021 qui serait le suivant :

(Consultez le site Internet : www.ville-haillicourt.fr)

15.- FINANCES – POLITIQUE DE LA VILLE – APPEL A PROJET « MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES » 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE :

1°) d'établir la demande de subvention d'investissement auprès du Département du Pas-de-Calais au titre de l'appel à projet « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires » 2021 ;

2°) d'adopter le plan de financement suivant :

Compte rendu du Conseil Municipal (page 3)

(Consultez le site Internet : www.ville-haillicourt.fr)

16.- FINANCES – VIE ASSOCIATIVE – SPORT – CULTURE – CEREMONIES – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES BELLES RESTAUREES D'HAILLICOURT » POUR L'ANNEE 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 € à l'association « Les Belles Restaurées d'Haillicourt », les crédits étant prévus au budget 2021.

17.- FINANCES – VIE ASSOCIATIVE – SPORT – CULTURE – CEREMONIES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SECOND DEPART » POUR L'ANNEE 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000,00 € à l'association « Second départ », les crédits étant prévus au budget 2021.

DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire,

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec la Société SICLI, Parc Saint-Christophe, 10 avenue de l'Entreprise à 95865 Cergy-Pontoise Cedex, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : vérification des extincteurs et des trappes de désenfumage ;
- Durée du contrat : 1 an du 2 avril 2021 au 1er avril 2022, renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- Montant du contrat : 3 378,20 € HT – 4 053,84 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec l'Office de tourisme de la région de Béthune-Bruay, 3 rue Aristide-Briand à 62400 Béthune, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : séjour à la carte et visite du stade-par cet piscine art déco de Bruay-la-Buissière ;
- Date du contrat : mercredi 16 juin 2021 ;
- Montant du contrat : 73,00 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec la SAS DLM, 32 place de la Gare à 59000 Lille, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : mise à disposition de véhicules :
- Modèle : fourgon 20m3 hayon ;
- Durée du contrat : du 5 au 23 juillet 2021 ;
- Montant du contrat : 1 250,00 € TTC, 0,24 € TTC le km supplémentaire ;
- Modèle : minibus ;
- Durée du contrat : du 5 juillet au 27 août 2021 ;
- Montant du contrat : 2 190,00 € TTC, 0,25 € TTC le km supplémentaire.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Une convention est conclue avec L'îlot Percus, 121 impasse de la Ronville à 62250 Audembert, dans les conditions suivantes :

- Objet de la convention : ateliers ludiques et éducatifs autour de la percussion ;

- Durée de la convention : lundi 19 juillet 2021 ;
- Montant de la convention : 335,00 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de cession du droit de représentation de spectacle est conclu avec le prestataire Hempire Scene Logic, 51 rue Marcel-Héneaux, 59000 Lille, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : spectacle de marionnettes fixes « Expédition au poil » par la Cie Combin' Arts ;
- Durée du contrat : vendredi 6 août 2021 ;
- Montant de la convention : 528,56 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Une convention est conclue avec l'Association Découverte Aventure Vacances (ADAV), 10 bis rue du Collège, 59380 Bergues, dans les conditions suivantes :

- Objet de la convention : séjour « P'tits mousses » à Notre-Dame-du-Mont ;
- Durée de la convention : du dimanche 1er au samedi 14 août 2021 ;
- Montant de la convention : 890,00 € TTC/participant.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Il est institué auprès des services de la Ville d'Haillicourt une régie de recettes relative à la restauration scolaire.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à la Mairie, sise 2 place Jean-Jaurès, 62940 Haillicourt.

ARTICLE 3 : La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- Vente de repas servis en restauration scolaire.

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires ;
- Chèques bancaires, postaux ou assimilés ;
- Paiement en ligne.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket ou autre formule assimilée (facture, quittance).

ARTICLE 6 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualités auprès de la Trésorerie de Bruay-la-Buissière.

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 17 juin 2021 – Page 10 sur 15

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 7 000,00 €.

ARTICLE 8 : Le régisseur est tenu de verser au Comptable public de Bruay-la-Buissière le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 : Le régisseur verse auprès du maire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 : Les suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de

Compte rendu du Conseil Municipal (page 4)

nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 : Le Maire de la Ville d'Haillicourt et le Comptable public de Bruay-la-Buissière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 14 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Il est institué auprès des services de la Ville d'Haillicourt une régie de recettes relative à la garderie périscolaire.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à la Mairie, sise 2 place Jean-Jaurès, 62940 Haillicourt.

ARTICLE 3 : La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- Participation des familles à la garderie périscolaire.

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires ;
- Chèques bancaires, postaux ou assimilés ;
- CESU ;
- Paiement en ligne.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket ou autre formule assimilée (facture, quittance).

ARTICLE 6 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualités auprès de la Trésorerie de Bruay-la-Buissière.

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500,00 €.

ARTICLE 8 : Le régisseur est tenu de verser au Comptable public de Bruay-la-Buissière le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 : Le régisseur verse auprès du maire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 : Les suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 : Le Maire de la Ville d'Haillicourt et le Comptable public de Bruay-la-Buissière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 14 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Il est institué auprès des services de la Ville d'Haillicourt une régie de recettes relative aux centres de loisirs.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à la Mairie, sise 2 place Jean-Jaurès, 62940 Haillicourt.

ARTICLE 3 : La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- Participation des familles aux centres de loisirs.

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires ;
- Chèques bancaires, postaux ou assimilés ;
- Chèques vacances ANCV ;
- Paiement en ligne.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket ou autre formule assimilée (facture, quittance).

ARTICLE 6 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualités auprès de la Trésorerie de Bruay-la-Buissière.

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 7 000,00 €.

ARTICLE 8 : Le régisseur est tenu de verser au Comptable public de Bruay-la-Buissière le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 : Le régisseur verse auprès du maire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 : Les suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 : Le Maire de la Ville d'Haillicourt et le Comptable public de Bruay-la-Buissière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 14 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de location est conclu avec la EURL SMAT, 15 rue Raoul-Briquet, 62970 Courcelles-lès-Lens, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : location d'une unité réfrigérée statique ;
- Durée du contrat : du jeudi 2 au lundi 6 septembre 2021 ;
- Montant du contrat : 157,00 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de prestation est conclu avec l'association Poney Phémère System, 84 rue du Petit Ennetières, 59710 Avelin, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : initiation aux poneys ;
- Durée du contrat : mardi 13 juillet 2021 ;
- Montant du contrat : 650,00 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de location est conclu avec la SARL Gites de la Baie des Phoques, 900 rue de la Maye, 80550 Saint-Firmin-Le Crotoy, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : location d'un gîte de 20 personnes ;
- Durée du contrat : du lundi 18 au vendredi 22 octobre 2021 ;

Compte rendu du Conseil Municipal (page 5)

- Montant du contrat : 1 980,00 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de prestation est conclu avec la SARL Les Ch'tis Flingueurs, 70 rue de la Gare, 62470 Calonne-Ricouart, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : séance de paint-ball ;
- Durée du contrat : vendredi 9 juillet 2021 ;
- Montant du contrat : 880,00 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle est conclu avec la Société E-Prod, 41 rue Alexandre-Dhesse, 62114 Sains-en-Gohelle, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : animation Tribute Indochine en concert live ;
- Durée du contrat : samedi 19 juin 2021 ;
- Montant du contrat : 8 431,27 € HT – 8 895,00 € TTC.

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 17 juin 2021 – Page 13 sur 15

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de location est conclu avec la SARL WC Plus Littoral, 8 rue des Lilas, 59492 Hoymille, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : location de 18 WC autonomes, 2 PMR et 6 lave-mains autonomes ;
- Durée du contrat : du lundi 30 août au dimanche 5 septembre 2021 ;
- Montant du contrat : 5 200,00 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de prestation est conclu avec l'association Véhicules Militaires d'Artois, 180 rue du Québec, 62700 Bruay-la-Buissière, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : organisation de la manifestation « Il était une fois le Pas-de-Calais libéré » ;
- Durée du contrat : du jeudi 2 au dimanche 5 septembre 2021 ;
- Montant du contrat : 4 500,00 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de prestation est conclu avec l'association Animation Brésil, 61 rue Caumartin, 59000 Lille, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : animation brésilienne ;
- Durée du contrat : vendredi 23 juillet 2021 ;
- Montant du contrat : 1 500,00 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de prestation est conclu avec l'association Centré équestre de l'Ecusson, 117 rue Georges-Cartiaux, 62575 Blendecques, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : séjour camping équitation ;
- Durée du contrat : du jeudi 15 au samedi 17 juillet 2021
- Montant du contrat : 878,10 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de prestation est conclu avec l'association Centré équestre de l'Ecusson, 117 rue Georges-Cartiaux, 62575 Blendecques, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : séjour camping équitation ;
- Durée du contrat : du lundi 19 au jeudi 22 juillet 2021 ;
- Montant du contrat : 878,10 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de location est conclu avec la EURL SMAT, 15 rue Raoul-Briquet, 62970 Courcelles-lès-Lens, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : location d'une unité réfrigérée statique ;
- Durée du contrat : du vendredi 18 au lundi 21 juin 2021
- Montant du contrat : 164,00 € TTC.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de services est conclu avec la SAS Waigéo, 23 rue Raoul-Briquet, 62700 Bruay-la-Buissière, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : hébergement et maintenance de la solution « My Péri'school » ;
- Durée du contrat : 3 ans, du 25 mai 2021 au 24 mai 2024 ;
- Montant du contrat :
 - o Contrat de services : 2 400,00 € HT/an ;
 - o Hébergement : 450,00 € HT/an ;
 - o Maintenance : 550,00 € HT/an.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de maintenance est conclu avec la SAS Kärcher, 5 avenue des Coquelicots, ZA des Petits Carreaux, 94865 Bonneuil-sur-Marne, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : maintenance du nettoyeur haute pression ;
- Durée du contrat : 1 an, du 1er mai 2021 au 30 avril 2022, renouvelable par tacite reconduction d'1 an ;
- Montant du contrat : 482,00 € HT.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat de maintenance est conclu avec la SAS Kärcher, 5 avenue des Coquelicots, ZA des Petits Carreaux à 94865 Bonneuil-sur-Marne, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : maintenance du nettoyeur haute pression ;
- Durée du contrat : 1 an, du 1er janvier au 31 décembre 2021, renouvelable par tacite reconduction d'1 an ;
- Montant du contrat : 482,00 € HT.



VIE ASSOCIATIVE



Membre du Meccano Club Haillicourtois depuis 3 années, notre jeune retraité s'en est allé le 1er juillet 2021 des suites de la Covid-19.

Jean-Claude était un homme agréable à vivre, toujours souriant, méticuleux et très soigneux. Il a commencé le Meccano après sa retraite à l'atelier du club. Cher Jean-Claude, tous tes amis du MCH présentent à ton épouse et ta famille leurs sincères condoléances.

Adieu L'Ami !

Les adhérents du Meccano Club Haillicourtois ont repris leurs activités à l'atelier, salle des associations, le mercredi 23 juin 2021 après 8 mois d'arrêt lié à la Covid-19.

Le club organise les événements suivants :

Formation Arduino* gratuite

ouverte à tous (dès 15 ans)
le vendredi 10 septembre 2021
De 14h à 18h dans la Salle du Patronage

* Logiciel informatique permettant de robotiser des modèles Meccano (voir notre magazine N° 41)

Le MCH rend HOMMAGE et vous informe



Jean-Claude Barel



Atelier pédagogique

Réalisation de petits modèles
25 places disponibles
Pour vous inscrire, contactez le 03 21 53 50 88

7ème exposition Meccano

Les 16 et 17 octobre 2021
de 10h à 18h, à la Salle de la Lampisterie
Thème principal : Les ponts
Entrée 2€ - Gratuit pour les enfants (jusque 18 ans)

Le secrétaire,
Daniel Milbert

Rejoignez le Club de cyclisme des Blaireaux



Le club de cyclisme des Blaireaux ouvre ses inscriptions à partir du 1er octobre 2021.

Les sorties s'effectuent le dimanche, le mardi après-midi et le jeudi après-midi.

Tél : 03 62 89 27 73

Email : lesblaireauxdhaillicourtcylo@yahoo.fr

Site Internet :
<https://blaireauxhaillicourt.sportsregions.fr/>



Rejoindre la Chorale Chant'Choeur ?

Rendez-vous chaque mercredi
de 18h30 à 20h
Salle du Patronage
(Cour Vauthier à HAILLICOURT)

Reprise des répétitions le mercredi 8 septembre 2021 à 18h30



Premier rendez-vous réussi pour Nos Belles Restaurées

Créée en 2020, juste avant la crise sanitaire, l'association haillicourtoise organisait sa première grosse manifestation le dimanche 4 juillet dernier sur le parking de la Lampisterie.



VIE ASSOCIATIVE



L'espace d'une journée, le site de la Lampisterie a reçu la visite de véhicules rares de tous types, des années 30 au milieu des années 80, comme la célèbre DeLorean de Doc Brown. Un véritable voyage dans le temps !

En complément des voitures, quelques tracteurs anciens et les véhicules militaires de l'association des V.M.A. étaient exposés pour le plus grand plaisir des visiteurs. Un concours d'élégance et une bourse aux pièces détachées étaient également au programme.

Nos Belles Restaurées, c'est avant tout une dizaine de passionnés qui remettent en état des véhicules anciens. Entre les populaires 4CV et la génération des Youngtimers, vous trouverez à qui parler de carburation et de transmission !

Christophe Réant, le Président de Nos belles restaurées, vous invite à rejoindre son association dès à présent :



Téléphone : 06 44 81 08 71



L'Espoir Sportif Haillicourt recrute pour la prochaine saison :

- Joueurs toutes catégories
- Dirigeants

Contactez M. Nicole au 06 19 05 18 87

Prochain magazine : Envoyez vos publications jusqu'au 25 novembre 2021
Service Communication : 03 21 52 04 81 - Email : com.haillicourt@orange.fr

Haillicourt
c'est Vous !



JEUNESSE

Gala de sorties et activités estivales avec l'Accueil de loisirs haillicourtois



La colonie à Notre-Dame-de-Monts (Vendée)



Atelier découverte au jardin partagé



Préparation de la journée carnaval



Départ en camping



Journée fiesta



Journée au Parc Astérix



Derniers jours de vacances au Centre



Excursion au zoo de Maubeuge



Un grand merci au personnel municipal de la cantine



Journée à Bagatelle



La colonie à Notre-Dame-de-Monts (Vendée)



Ambiance «Brazil» avec la journée Carnaval



Épreuves en tous genres avec la journée Fort Boyard



Tout le personnel Animation vous retrouvera avec grand plaisir pour l'été 2022 avec encore plus de festivités !

Bonne rentrée à tous



ÉLÉGANCE

Une Haillicourtoise candidate au concours de Miss Nord Pas-de-Calais

La Municipalité d'Haillicourt soutient Mlle Fiona Brzeskot, Haillicourtoise âgée de 20 ans, candidate à l'élection Miss Nord Pas-de-Calais 2022.

Après un passage par l'accueil de loisirs haillicourtois en tant qu'animatrice, la jeune Haillicourtoise va entrer en 3ème année d'études à l'IFSI de Béthune (école de formation d'infirmières).

Elle a également participé bénévolement à la campagne de vaccination Covid-19 durant la crise sanitaire.

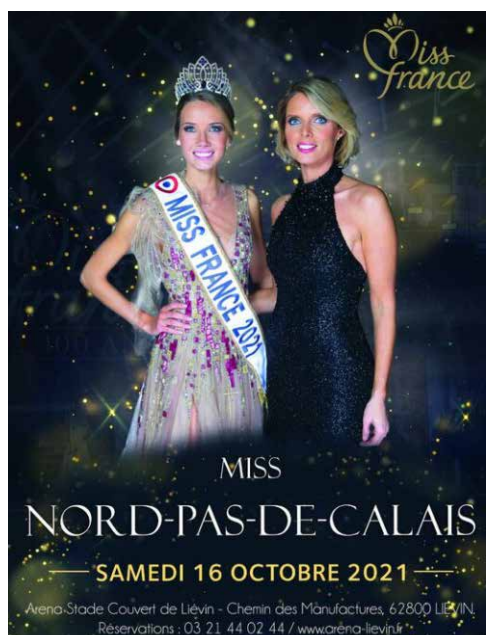
La jeune femme est passionnée par le chant, l'équitation et la couture.

Sa rencontre avec Angéline Lagache, (Miss Nord Pas-de-Calais 2010) reste un souvenir et une inspiration pour sa candidature.

Après le casting de Miss Nord Pas-de-Calais à Arras, Fiona a été sélectionnée parmi 350 candidates pour le concours régional.



« J'aimerais être cadre dans un EHPAD pour aider les personnes âgées »



Fiona sera présentée parmi 14 candidates lors de la soirée de gala qui se tiendra le samedi 16 octobre 2021 à l'Arena Stade Couvert de Liévin.

Seul le public du Stade Couvert votera en milieu de soirée.

Suite à ce vote, Miss Nord Pas-de-Calais 2022 sera élue sur examen des 8 dossiers finalistes par le jury et en présence de Sylvie Tellier (Miss France 2002 et actuelle Directrice de la société Miss France).

Retrouvez toutes les informations concernant cette élection à l'adresse suivante : <http://missnordpasdecalaisorganisation.fr/>

Page Instagram de l'élection Miss Nord Pas-de-Calais : <https://www.instagram.com/missnordpasdecalaisoff/?hl=fr>

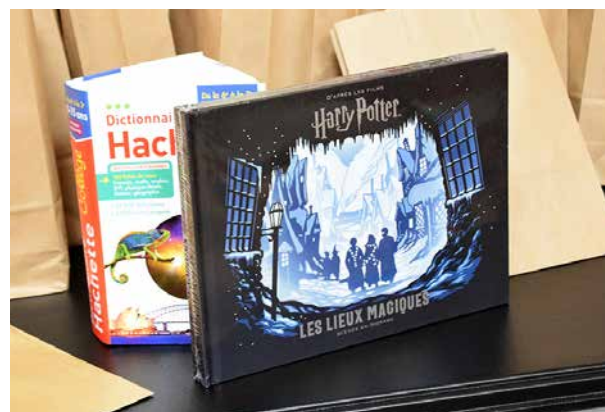
Page Instagram de Fiona : <https://www.instagram.com/fionabrzeskotoff/?hl=fr>

Remise des dictionnaires aux élèves de CM2

Afin de célébrer comme l'entrée au collège l'an prochain, la commune organise chaque année une petite réception au cours de laquelle un dictionnaire est remis à chaque élève.

Après un petit discours de Mme Debusne, Adjointe à l'éducation, chaque futur collégien a reçu son dictionnaire et un livre imagé Harry Potter distribués par les élus de la ville d'Haillicourt.

La municipalité souhaite une belle réussite à ces 70 élèves.



Nouveau matériel informatique dans les écoles Basly et Pasteur

Ce 1er septembre, M. le Maire et Mme Debusne, Adjointe à l'éducation, recevaient l'ensemble du personnel enseignant haillicourtois qui prépare la rentrée de cette année scolaire 2021-2022.

Mme Debusne a annoncé l'installation de 4 écrans numériques interactifs dans l'école Basly et la dotation prochaine de 32 ordinateurs portables pour les écoles Basly et Pasteur. Le financement de ce matériel provient d'un appel à projets visant à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour les écoles qui n'ont pas atteint le socle de base. Bonne rentrée à tous nos enseignants.





ÉDUCATION

Dès la rentrée de septembre, votre nouvelle application «My Péri'school» est disponible sur Internet. Retrouvez toutes les explications ci-dessous :



Photographiez le QR code ci-dessus avec votre smartphone pour voir la vidéo de présentation de MyPérischool.



Rentrée scolaire de septembre 2021

Les inscriptions et le paiement pour les **garderies**, la **restauration scolaire** et les **accueils de loisirs** se feront **par internet**



Dès le 7 juillet,
rendez-vous sur internet à l'adresse



<https://haillicourt.myperischool.fr>

À partir du 7 juillet, vous devrez **créer votre compte famille**, ajouter vos enfants et les justificatifs d'usage dans MyPérischool. Dès lors, vous pourrez **inscrire vos enfants aux activités** et procéder au **paiement en ligne dès le mois d'août 2021** via le menu **Inscriptions**.

Code d'accès commune qui vous sera **demandé à l'inscription** :

SJT97H7



Prépaiement de vos inscriptions par **carte bancaire** sur MyPérischool



Nos agents en mairie sont à votre disposition pour vous accompagner.

Inscriptions et règlements possibles au guichet.



Transmettez vos justificatifs via MyPérischool



Application mobile parents disponible sur **Google Play et App Store**

À SAVOIR :

La **date limite** des inscriptions cantines & garderies est fixée au **jeudi midi** chaque semaine

Vous n'avez pas de connexion Internet, mais vous souhaitez utiliser l'outil My Péri'school ?

2 points d'accès sont disponibles à Haillicourt :

- Point d'Information Municipal à la Lampisterie
- Ordinateur portable en accès libre à la mairie



Retrouvez en images tous les temps forts de votre commune de mai à juin 2021 :



Le 8 mai 2021

Cérémonie de la Victoire 1945



Le 19 mai 2021

Prévention routière au C.A.J.



Le 29 mai 2021

Remise des prix du concours de dessin



Le 28 mai 2021

Distribution de fleurs dans les écoles pour la fête des Mères



Du 31 mai au 4 juin

Parcours du Coeur dans les écoles



Le 11 juin 2021

Distribution de cahiers de vacances dans les écoles avec le C.C.A.S.



Le 19 juin 2021

La fête de la Musique
Le groupe belge Gipsy Gold



ARRÊT SUR IMAGE

Retrouvez en images tous les temps forts de votre commune du mois de juin au mois d'août 2021 :



Le 19 juin 2021

Fête de la musique - Le groupe belge Black City
(Tribute Indochine)



Le 2 juillet 2021

Spectacle de fin d'année pour les écoles
haillicourtoises avec la compagnie
L'Éléphant dans le boa de Douai



Le 7 juillet 2021

Le jury du Concours des maisons fleuries



Le 3 juillet 2021

Henry PFR en DJ set sur les terrils de la Fosse 6



Chaque mercredi du mois d'août 2021

Visites du terroir viticole et dégustations du
Charbonnay



Été 2021

Festival des Arts de rue
Les Petits Bonheurs

Le kiosque à musique

HAILLICOURT D'HIER



Dans les années 50



Aujourd'hui

Le kiosque à musique de la commune d'Haillicourt, en béton armé et de forme octogonale, a été inauguré le 11 juin 1933 par son ancien maire (1925 à 1944), M. Augustin Boutte.

Il est situé sur la place du centre-ville et était destiné à promouvoir l'art musical grâce à l'organisation de concerts de la séculaire Harmonie Sainte-Cécile les Amis Réunis, fondée en 1897.

De style Art déco, le kiosque à musique s'associe à la Salle des Fêtes, également Art déco, et complètement restaurée en 2019.

Aménagement et sécurisation d'un jardin à la Salle des Fêtes Augustin-Boutte

TRAVAUX



Ce printemps et cet été, les services techniques municipaux ont réalisé un espace vert derrière la Salle des Fêtes et l'école de musique. Lors des locations (mariages, festivités...), les enfants pourront sortir jouer en toute sécurité et en préservant les lieux. Travaux entrepris : mise en oeuvre d'un enrobé le long de la Salle, remplacement de la clôture béton, mise en oeuvre de frises en pavé et pose d'un enrobé.



Installation d'une barrière de sécurité Angle de l'Av. du Pays à Part et de la rue Zola

L'espace vert équipé de deux bancs et d'une poubelle est désormais sécurisé par l'ajout d'une barrière de sécurité qui délimite la zone et limitera l'accès à la route très fréquentée de la rue Zola.





DÉTENTE



La Municipalité d'Haillicourt n'oublie pas **ses aînés** !



Organisé par le **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale

Madame, Monsieur,

Le C.C.A.S. d'Haillicourt et son conseil d'administration ont pris la décision d'annuler le traditionnel repas des aînés en raison de la crise sanitaire.

Cependant, **un cadeau sera offert aux Haillicourtois âgés de 62 ans et plus.**

Pour y prétendre, il vous suffit de **retourner en mairie** (dans l'urne prévue à cet effet), **le coupon-réponse** dûment rempli **avant le vendredi 22 octobre 2021**, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Copie de votre carte d'identité,
- Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone...)

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.



Le Maire,
Président du C.C.A.S.,

Gérard FOUCAULT

COMMENT RETIRER VOTRE CADEAU ?

Distribution des cadeaux
(sur présentation d'une pièce
d'identité)

Le 8 novembre 2021
De 14h30 à 18h30

À la Salle des Fêtes
rue Bir Hakeim à Haillicourt

COUPON-RÉPONSE NOMINATIF À RETOURNER EN MAIRIE D'HAILLICOURT

Cadeau à destination des Seniors de 62 ans et plus - Octobre 2021

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :



Ville d'Haillicourt

COUPON-RÉPONSE NOMINATIF À RETOURNER EN MAIRIE D'HAILLICOURT

Cadeau à destination des Seniors de 62 ans et plus - Octobre 2021

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :



Ville d'Haillicourt

Chichis pomme de terre au maroilles

Pommes de terre 350 g
Maroilles 200 g
Farine 100 g
2 Oeufs
Beurre 50 g
Ail 1 gousse
Huile d'olive 1 cuillère à soupe
Huile de friture
Sel, poivre



BLOC-NOTES

Les recettes haillicourtoises



Envoyez vos recettes à cette adresse e-mail :
haillicourtcestvous@gmail.com

Temps de
préparation : 30 min

Temps de
cuisson : 30 min

Epluchez et découpez en morceaux les pommes de terre.

Plongez-les dans une casserole remplie d'eau salée et faites-les cuire durant 15 minutes.

Pelez et émincez la gousse d'ail. Découpez le maroilles en petits morceaux.

Dans un saladier, écrasez les pommes de terre afin d'obtenir une purée homogène. Ajoutez le sel, le poivre, l'ail, le beurre, le maroilles puis mélangez.

Dans une casserole, faites bouillir 10 cl d'eau avec 1 cuillère à soupe d'huile d'olive.
Lorsque la préparation est arrivée à ébullition, ajoutez la farine puis mélangez durant 1 minute.

Sortez la casserole du feu.
Incorporez successivement les oeufs en mélangeant.

Versez le contenu de la casserole dans le saladier puis mélangez jusqu'à obtenir une pâte lisse.
Remplir une poche à douille avec la pâte.

Faites chauffer 3 ou 4 cm d'huile dans un wok. Lorsque l'huile est très chaude, plongez des boudins de pâte en les découpant avec un couteau. Faites-les frire jusqu'à ce qu'ils deviennent dorés.

Attention aux risques de brûlure !
Egouttez ensuite les chichis sur du papier absorbant.

Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé

ARRÊTE

ARTICLE 1: La consommation de boissons alcoolisées est interdite à HAILLICOURT, tous les jours de 21h00 à 6h00 du matin, dans les espaces publics énumérés ci-après ;

- Place du 2 bis (au bout de l'avenue des pinsons),
- Rue des Ramiers,
- Chemin le long du groupe scolaire Basly et abords,
- Au stade municipal rue Léon Blum,
- Rue de la Lampisterie,
- Terrain de jeux à côté de la maison de quartier « Lampisterie »
- L'ex carreau de la Fosse 6,
- Ruelle Notre Dame,
- Terrain de jeux rue du 1^{er} mai près de la salle des sports,
- Espace vert rue Zola entre les rues Lyautey et Gouraud aux stèles près du Rond Point de la Molette.
- Place de l'église,
- Espace vert en face de la mairie,
- Au niveau des jeux et du petit terrain de foot résidence George Sand.

RAPPEL

ARTICLE 2: Cette interdiction ne s'applique pas aux lieux suivants :

- les lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool a été régulièrement autorisée,
- les établissements autorisés à vendre de l'alcool et leurs terrasses.

ARTICLE 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi par toute personne habilitée à les constater.

ARTICLE 4: Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Béthune sont chargés, de l'exécution du présent arrêté.

Haillcourt, le 04 juin 2020



EN BREF...

**Contacter les Services
Techniques Municipaux ?**

Signalez les dégâts sur la voie publique en composant ce nouveau numéro :

03 21 68 55 85

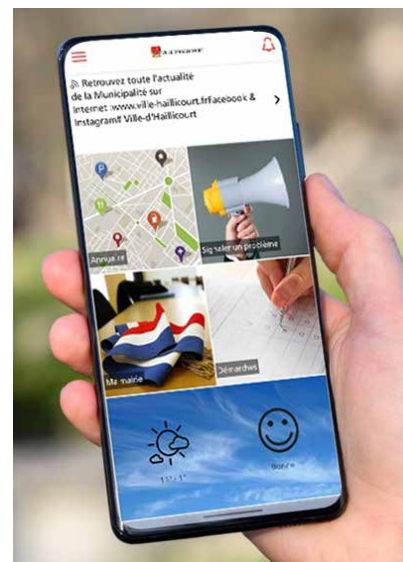
Restez connectés à votre ville !

**Application
smartphone**



Disponible sur le
portail
Google play

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.lumiplan.haillcourt&hl=fr>



Haillcourt
C'est Vous !



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES



- Le 08 avril 2021 – FLAHAUT Liséa
- Le 16 avril 2021 – NOUNCKELE Gaspard
- Le 21 avril 2021 – MAHIEU Tiago
- Le 28 avril 2021 – VIOLIER Lilou
- Le 17 mai 2021 – ANDRIEUX LEMAIRE Félicie
- Le 18 mai 2021 – HORODYSKI ADAM Tobias
- Le 12 juin 2021- PLANCKE Zoé
- Le 15 juin 2021 – LECLERCQ Léa
- Le 15 juin 2021- COQUART Pauline
- Le 20 juin 2021 – WAVELET Ambre
- Le 24 juin 2021 – ROUSSEL Jason
- Le 27 juin 2021 – ERCELEP Adem
- Le 08 juillet 2021 – DÉMOLIN GRÉBAUX Nathan
- Le 16 juillet 2021 – PRUVOST Léontine
- Le 19 juillet 2021– LOMBART Soline
- Le 21 juillet 2021 – PLICHARD Lyana
- Le 23 juillet 2021 – DUMONT Lylo
- Le 25 juillet 2021 – ZIELINSKI Malo
- Le 26 juillet 2021 – HUE MYSLIWSKI Amélia
- Le 27 juillet 2021 – CAMARA Mobido
- Le 28 juillet 2021 – DANDRAËL Djulyann
- Le 03 août 2021 – HERMANT Evan

MARIAGES

- Le 18 juin 2021 - Monsieur Grégory APPOURCHAUX et Madame Cécile KRYL
- Le 26 juin 2021 - Monsieur TERRISSE Jérémie et Madame DELESTREZ Jennifer
- Le 10 juillet 2021 - Monsieur BOURRIEZ David et Madame LORGE Mélissa
- Le 17 juillet 2021- Monsieur LE GUIADER Sylvain et Madame BOULANGER Gwendoline
- Le 14 août 2021 - Monsieur TAURINES Anthony et Madame FLAHAUT Marion
- Le 21 août 2021 - Monsieur HALLEZ Maxence et Madame HERMANT Ophélie

NOCES D'OR

- Monsieur DESCAMPS Alain et Madame MAHIEU Hélène



NOCES DE DIAMANT

- Monsieur HADZLIK Robert et Danièle JOLLANT

DÉCÈS

- Le 16 avril 2021- GUERLUS Raymond – 87 ans
- Le 21 avril 2021 - LELOIRE René – 82 ans
- Le 21 avril 2021 - NOURRICIER Lysiane épouse MARCHAL – 64 ans
- Le 23 avril 2021 -LECLERCQ Marie veuve DELEMOTTE – 91 ans
- Le 28 mai 2021 - GUFFROY Emilien – 97 ans
- Le 31 mai 2021 - FOURNIER Claudine épouse BODELOT – 67 ans
- Le 01 juin 2021 - TANAS Jeanne veuve CWIECZAK – 93 ans
- Le 24 juin 2021 - LAIGLE Francis – 77 ans
- Le 1er juillet 2021 - BAREL Jean-Claude – 64 ans
- Le 08 juillet 2021 - DENIELLE Jeanne – 94 ans
- Le 09 juillet 2021 - ARCISZEWSKI Edmond – 71 ans
- Le 19 juillet 2021 - KOSIADA Martine veuve HOUPPLAIN – 71 ans



TRIBUNE DES ÉLUS



JEUX



Vive la fête foraine !

- Amusement
- Attraction
- Barbe à papa
- Carrousel
- Chichi
- Forain
- Fête foraine
- Harmonie

- Manège
- Nougat
- Peluche
- Pomme d'amour
- Tagada
- Punching ball
- Ticket
- Trampoline

U D B V R F O R A I N E T H
X L A H A R M O N I E B D L
Q P H F Ê T E F O R A I N E
H V M A N È G E N O U G A T
Z P U N C H I N G B A L L L
Z K U P E L U C H E X B D Z
P A M U S E M E N T C F Y V
B A R B E À P A P A Y V R C
H A T T R A C T I O N Y F E
P O M M E D A M O U R C W O
B Z C H I C H I X T M S W M
S T I C K E T N T A G A D A
Q L D A U C A R R O U S E L
P T R A M P O L I N E B L J

M O Ê
T S L
S É
S

SUDOKU DU PROFESSEUR JOËL

Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne et une seule fois par carré de neuf cases.

FACILE

					8		7
	6	7	9		5	1	
5				3			
4			1	7			5
	8	3	2		5	6	1
	2			4	7		9
3		1		6			7
		9		2	4		3

MOYEN

7		9					
6				1	3		
			4			9	1
8	7	5					2
				8			
		4	7	9			
1				4			
			3	5		7	
						5	8

DIFFICILE

			9				3	2
7				8				
		8		3			6	9
			1					6
		5			4			
9			7		5			
		4					1	
	6		2				8	
				8	3			

RETROUVEZ LES 7 DIFFÉRENCES



Solution : Petite montgolfière bleue manquante, relief du ferril, sens de l'auto-tamponneuse, couleur de ballon du marchand de glace, drapeau manquant au carroussel, couleur de selle du cheval, anneau manquant à la grande roue.

Ressources graphiques : macrovector freepik

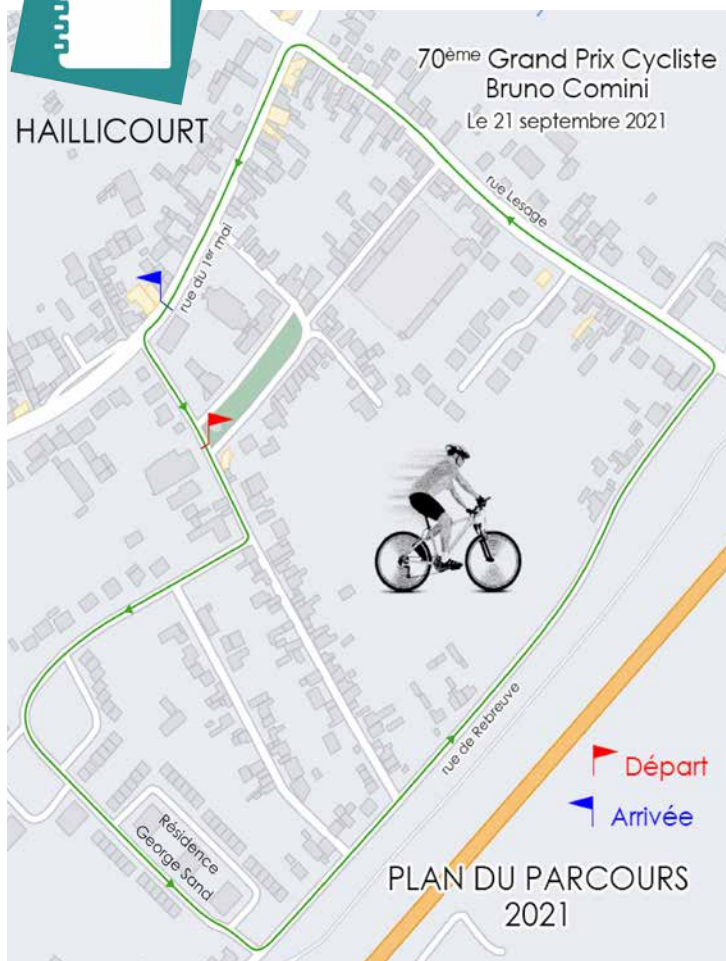
Haillicourt
est Vous !



AGENDA

HAILLICOURT

70^{ème} Grand Prix Cycliste
Bruno Comini
Le 21 septembre 2021



ÉCOLE DE MUSIQUE D'HAILLICOURT

Jardin musical
à partir de 5 ans

Cours de solfège
et d'instruments
Enfants et adultes

N'attendez
plus pour jouer
d'un
instrument !

REJOIGNEZ-NOUS !

Inscriptions à l'école de musique

Rue de Bir-Hakeim (À côté de la salle des fêtes)

Les Mardis 7, 14, 21 et 28 septembre 2021
de 17h45 à 18h40



L'Harmonie d'Haillicourt et son école de musique



06 50 50 15 93

SECTEUR DE LA COMMUNAUTÉ DU
BRUAY-SIS

Vendredi 24 septembre à 18h
salle des fêtes d'HOUDAIN

"ECRAN TOTAL"

Téléphone portable,
ordinateur,
tablette, télé...
Comment vivre
avec les écrans
sans se
déconnecter de
la « vraie vie » ?



ENTRÉE
GRATUITE

un petit spectacle
pour les enfants
en fonction
des directives
gouvernementales

UN SPECTACLE
POUR Y VOIR PLUS CLAIR !

DEPT
10
JOURS
SANS



La C* théâtrale « Les Improvicateurs » vous invite à la déconnexion !
Saynètes, musique, humour... un moment convivial à partager en famille.
Places limitées, inscriptions à la MIPPS du Bruay-sis
au 03 59 41 34 32

ATELIER DE PRÉVENTION

Octobre



ROLE

SECTEUR DE LA COMMUNAUTÉ DU
BRUAY-SIS

À l'occasion de la campagne nationale
de prévention du cancer du sein

Le samedi 02 octobre 2021

De 9h à 12h au Kiosque à musique d'Haillicourt



Marche pédestre :

Départ à 9h30 au Kiosque

Accrochez votre
soutien-gorge au kiosque !

Conception : Mairie Haillicourt



REPRISE DES ATELIERS MUNICIPAUX EN SEPTEMBRE & OCTOBRE :

ATELIER de SOPHROLOGIE

Méthode de relaxation dynamique
Gestion du stress et des émotions



Les lundis
de
18h15 à 19h15
du

4 octobre 2021 au 27 juin 2022
Salle culturelle - Cour Vauthier- HAILLICOURT
(16 personnes maximum)

Renseignements & Inscriptions

CCAS d'HAILLICOURT

Tél : 03/21/52/04/81

OU

Betty Staniewski - Sophrologue

Tél : 06/71/17/40/84

Tarif haillicourtois : 17 €/trimestre

Tarif extérieur : 34 €/trimestre

Atelier GYMNASTIQUE DOUCE



Chaque mardi
de 9h à 10h30
dès le 05 octobre 2021
à la Salle des Fêtes

Tarifs :

20€ / trimestre pour les Haillicourtois

25€ / trimestre pour les extérieurs

Inscriptions au C.C.A.S.
2 place Jean-Jaurès à Haillicourt

Animation : LONGÉVIFORM

Atelier Danse 2021-2022

Réservé aux Haillicourtois et aux enfants scolarisés sur la commune
d'Haillicourt. (à partir de 4 ans)

Tarif : 28€/personne pour l'année

Reprise des ateliers
la semaine du
20 septembre 2021

Eveil Corporel

Hip-Hop

Danse Africaine

Danse Moderne



4-5 ans
Mardi 18h00-18h45
6-7 ans
Jeudi 18h00-18h45
8 ans
Mercredi 18h00-19h00
9-11 ans
Mardi 18h45-19h45
12-16 ans
Mercredi 19h00-20h00
« Adulte »
Jeudi 18h45-19h45
Limité à 30 inscrits par
groupe.

Inscriptions et renseignements en Mairie : 03.21.52.04.81.

Retrait des dossiers à partir du lundi 06 septembre 2021 en Mairie.

Inscriptions en mairie à partir du lundi 13 septembre 2021
(tout dossier incomplet ne sera pas enregistré)

Pour participer au cours de danse, il faudra présenter impérativement, lors de la première
séance, le justificatif de paiement remis lors de votre inscription.



HAILLICOURT

Marché aux puces

L'amicale de la cité des oiseaux du 2 bis
et des festivités locales

Dimanche 3 octobre 2021

De 8h à 18h

Place Jean-Jaurès
Et les rues adjacentes



Inscription :

-Pour les riverains du centre du 13 au 17 septembre de 9h à 11h

-Pour les autres du 20 septembre au 1 octobre de 9h à 11h

Au local du 2 bis (Cité des Ramiers)

(Pas d'inscription par téléphone)

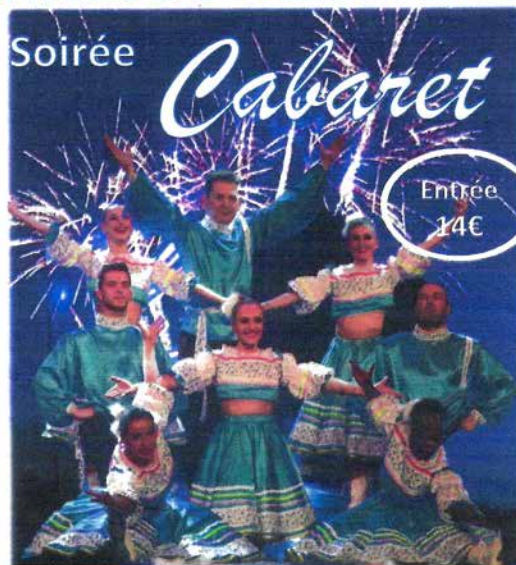
Renseignement au : 07.61.59.54.66 – 06.01.13.74.07

5€ les 5
mètres

Règlement : espèces ou chèque à l'ordre de l'Amicale de la cité des oiseaux
(paiement obligatoire à la réservation)

Haillicourt L'Amicale des oiseaux et des festivités locales Samedi 30 Octobre 2021

Pas de Calais
Le Département



Soirée

Cabaret

Entrée
14€

Salle des Fêtes

19H Ouverture des portes
20H Spectacle

Restauration
sur place

Réservation Mr Delestrez
06.01.13.74.07

PROGRAMME

Ducasse du Village

Du 17 au 22 septembre 2021

15 attractions et stands

Place Jean-Jaurès à Haillicourt

Organisée par la Municipalité d'Haillicourt avec la participation de l'Amicale des Oiseaux et des festivités locales et les Chardon'nayns

LE VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

pass COVID-19
sanitaire

CONCOURS DE BELOTE à la Salle des Fêtes dès 18h30

Inscriptions dès 17h 30 - Informations : 06 01 13 74 07

INAUGURATION DU KIOSQUE avec l'Harmonie Ste Cécile - Les Amis Réunis
19h place Jean-Jaurès



LE SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021

REMISE DES PRIX - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

à la Salle des Fêtes dès 10h

MARCHÉ AUX PUCES de 14h à 20h sur la place Jean-Jaurès & alentours
Informations : 07 61 59 54 66



pass COVID-19
sanitaire

REPAS DANSANT Moules frites 20h - Minuit à la Salle des Fêtes

Animation : Guy Delattre Réservations au 06 01 13 74 07 - Tarif : 16€

LE DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021

FESTIVAL D'HARMONIES avec l'Harmonie Ste Cécile - Les Amis Réunis
Dès 15h30 sur la place Jean-Jaurès - Kiosque à musique



pass COVID-19
sanitaire

THÉ DANSANT à la Salle des Fêtes de 15h à 20h - Entrée gratuite

Animation : PLAYLIST Informations : 06 01 13 74 07

ÉCHASSIER SCULPTEUR DE BALLONS Animation pour les enfants
Sur la place Jean-Jaurès de 16h à 18h



LE LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

pass COVID-19
sanitaire

GOÛTER DES AÎNÉS à la Salle des Fêtes dès 15h

Animation : J-F Brunel Inscriptions jusqu'au 15/09 - Infos : 06 01 13 74 07

LE MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

70ème GRAND PRIX CYCLISTE BRUNO COMINI 45 tours en circuit fermé
Soit 90 Km - Départ à 17h30 au Kiosque - Arrivée 19h30 rue du 1er mai
Avec le concours technique de CCM Lillers, Présence des Élités Régionales

CONCERT POP ROCK avec « ATWA » dès 20h au Kiosque à musique
(FRITERIE SUR PLACE)

SPECTACLE SON & LUMIÈRE AQUATIQUE dès 21h15 devant la Salle des Fêtes

